Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260910-D2026_12-DE

PLŒMEUR
PLAÑVOUR

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

VILLE DE PLOEMEUR

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

Décision n° 2026-12

OBJET : Demande d'un fonds de concours au titre du contrat territorial dans le cadre de la transition énergétique

Le Maire de Ploemeur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville de Ploemeur en date du 10 avril 2026, déléguant au Maire notamment, les demandes, à tout organisme financeur, et dans toutes les hypothèses susceptibles de se présenter, l'attribution de subventions, pour tout projet inscrit au programme pluriannuel d'investissement ou au budget de la commune, sans limitation de montant ;

Vu le fonds de concours au titre du contrat territorial, d'un montant total de 237 000 €, attribué à la commune par Lorient Agglomération pour l'installation de panneaux photovoltaïques, dans le cadre de l'aide à l'investissement local en faveur de la transition énergétique ;

Considérant que sur cette enveloppe de 237 000 €, 117 000 € ont déjà soutenu la 1ère phase, initiée en 2024/2025, de travaux de mise en place de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux (école maternelle La Châtaigneraie, école primaire Marcel PAGNOL (phase 1), école maternelle Robert DESNOS (phase 1) et Cuisine Centrale (phase 1) ;

Considérant que la commune souhaite poursuivre ses efforts de transition énergétique en complétant l'installation de panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments communaux.

DECIDE

Article 1 : Afin d'engager la 2ème phase (2025/2026) de mise en place de panneaux photovoltaïques sur ses bâtiments communaux, la ville sollicite le solde de l'enveloppe du fonds de concours attribuée par Lorient Agglomération au titre du dispositif de Contrat territorial, **d'un montant de 120 000 €.**

L'installation portera sur les bâtiments suivants :

- Maison de la Petite Enfance
- Pôle Municipal de Kerdroual
- Ecole primaire Jacques Prévert
- Ecole Primaire Marcel PAGNOL (phase 2)
- Ecole maternelle Robert DESNOS (phase 2)
- Cuisine Centrale (phase 2)

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260910-D2026_12-DE

PLŒMEUR
PLAÑVOUR

Article 2 : Le plan de financement est le suivant :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	
Nature de dépense	**Montant**
Travaux	264 900 €
TOTAL HT	**264 900 €**

RECETTES PRÉVISIONNELLES		
Source de financement	**Montant**	**Taux sur Montant H.T**
Contrat Territorial	120 000 €	45 %
Autofinancement HT	144 900 €	55 %
TOTAL HT	**264 900 €**	**100 %**

Article 3 : La Directrice Générale des Services et la Direction des services techniques de la ville de Ploemeur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au contrôle de légalité et inscrite au registre des délibérations.

Fait à Ploemeur, le 10/09/2026

Le Maire,
Ronan LOAS

MAIRIE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Contact Mairie
1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr
1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex

Tél. 02 97 86 40 40 • mairie@ploemeur.net